

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 136 (2015)  
**Heft:** 11-12

**Rubrik:** Apisuisse

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Communiqué de presse

## Les apiculteurs exigent une prolongation de l'interdiction des néonicotinoïdes

L'utilisation dans l'agriculture de trois produits phytosanitaires du groupe des néonicotinoïdes – dangereux pour les abeilles – n'est limitée que jusqu'à la fin de cette année. L'étude publiée la semaine dernière par l'Université de Berne prouve le danger que représentent ces pesticides pour les abeilles, ce que les apiculteurs soupçonnent depuis longtemps déjà. Ces derniers exigent de la Confédération une prolongation du moratoire afin de permettre une vérification plus approfondie de l'impact de ces produits sur l'environnement.

Depuis deux ans, les semences de colza et de maïs ne peuvent plus être traitées préventivement avec les trois néonicotinoïdes que sont l'imidaclopride, la clothianidine et le thiametoxame, soupçonnés qu'ils sont de contribuer à la mort des abeilles. Une équipe internationale de chercheurs placés sous l'égide de l'Université de Berne a réussi à prouver l'effet nocif de deux de ces produits chimiques sur les reines d'abeilles.

«Deux des produits phytosanitaires actuellement interdits nuisent considérablement aux reines», dit Benjamin Dainat du Service sanitaire apicole, en précisant ce qui suit au sujet de cette étude: «étant donné que les reines sont non seulement responsables de la cohésion de la colonie mais aussi de la ponte des œufs, des problèmes sanitaires chez les reines peuvent causer la perte de colonies d'abeilles tout entières.»



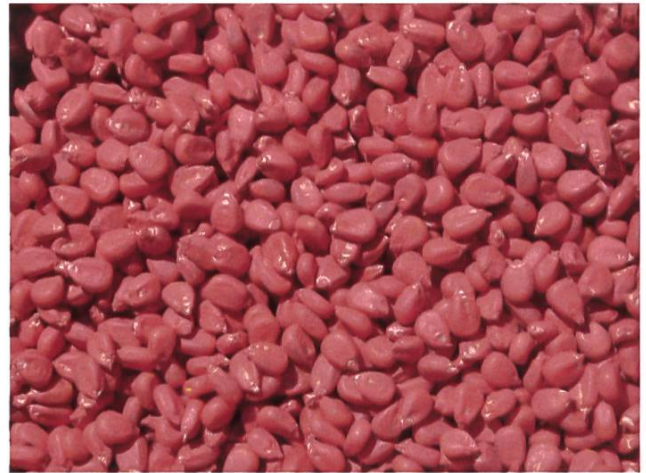
Reine saine  
© apiservice



Reine empoisonnée  
© apiservice



Reine examinée dans l'étude  
© Geoffrey Williams, Université de Berne



Semences traitées  
© apiservice

Compte tenu du fait que le moratoire pour les trois néonicotinoïdes échoit à la fin de l'année, il est temps d'agir. « Nous, apiculteurs, demandons une prolongation immédiate du moratoire », dit le conseiller national Bernhard Guhl, président de l'interprofession apisuisse, en se faisant l'écho des exigences des apiculteurs : « la recherche a besoin d'une prolongation du délai pour clarifier d'autres effets indésirables sur les abeilles mellifères et sauvages. Nous en avons informé le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann par écrit. »

Mathias Götti, spécialiste en produits phytosanitaires et conseiller régional pour le Service sanitaire apicole, précise la préoccupation des apiculteurs : « seules des abeilles saines peuvent assurer le rôle de pollinisation si important pour la nature et notre approvisionnement alimentaire. Bien que l'agriculture actuelle ne puisse plus se passer de produits phytosanitaires, ces derniers devraient faire l'objet de tests approfondis relatifs à leurs effets avant leur utilisation. »